

## CONVOCATION

---

### Séance du conseil communal du 27 février 2025 à 14:30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 27 février 2025 à 14:30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :


#### *En séance à huis clos*

1. Démission d'un employé communal – Groupe d'indemnité B1 – sous-groupe éducatif et psychosocial
2. Démission d'un employé communal – Groupe d'indemnité C1 – sous-groupe éducatif et psychosocial
3. Promotion d'un fonctionnaire du groupe traitement B1

#### *En séance publique :*

4. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025
5. Notification de l'approbation ministérielle du budget rectifié 2024 et du budget 2025
6. Plan pluriannuel financier pour les années 2026 à 2028
7. Approbation de la convention de fonctionnement et de financement de l'office social commun de Remich
8. Approbation d'un avenant à la convention de mise-en-œuvre du Pacte Logement 2.0
9. Approbation d'une convention relative à la participation communale dans le cadre du réaménagement de la rue de Luxembourg à Bous
10. Approbation d'un devis relatif à l'aménagement d'un chemin forestier au lieu-dit « Um Hintgen » à Bous
11. Approbation d'un lotissement des parcelles 1180/4281 et 1180/4282 sises Ersange au lieu-dit « Rue de Moutfort »
12. Approbation d'une convention pour l'emplacement d'un distributeur de produits agro-alimentaires à Trintange
13. Approbation de titre de recettes
14. Informations du collège échevinal et questions des conseillers

Ainsi fait à Bous le 19 février 2025



Pour le Bourgmestre empêché:  
le premier échevin  
e.a. art 64 loi communale



Le Secrétaire :